

Archevêque de Paris ; & pour en arrêter le cours, ils résolurent de rompre les négociations, & d'ôter toute espérance d'accommodement, par un Appel au Concile General futur ; pour y proceder plus juridiquement, ils estimèrent qu'il falloit se faire appuyer de la Sorbonne, & à cet effet ils s'y rendirent, & en présence de la Faculté, Mr. l'Evêque de Mirepoix fit un discours éloquent, dans lequel après avoir démontré les erreurs qu'il croit être dans la Bulle, & la Catholicité des Propositions censurées, il conclut à un Appel juridique & dans les formes de la Constitution, au Concile general futur. Mr. l'Evêque de Sennez Porteur de l'Acte qui avoit été concerté & dressé par les Confreres & lui, en fit lecture à l'Assemblée.

Mr. Ravecher Syndic de la Faculté jugeant de l'importance de cette affaire, & combien il devoit mesurer ses démarches dans ce coup d'éclat, requit que l'on déliberât dans les formes. Sur cette requisiion quelques Docteurs se retirèrent & allerent donner avis à Mr. l'Abbé le Moine de la Scene qui se passoit en Sorbonne ; celui-ci courut en informer Mr. le Cardinal de Rohan, qui dépêcha un Gentilhomme à son Altesse Royale, lui apprendre les entreprises des quatre Evêques & des mouvemens de la Sorbonne.

Cependant les délibérations se continuoient avec chaleur & celerité pour prévenir les Lettres de Cachet, & enfin l'appel au Concile futur passa la pluralité de 97 voix contre onze. Mr. Bidet se déchaina contre la multitude, & dit que non seulement il n'adhéroit point à cette conclusion, mais qu'il la détestoit ; *non*

*solum*